

Le jardin au mois de Mars

Voici enfin venu le mois qui annonce l'arrivée du printemps. Quelques journées pluvieuses, giboulées et gelées matinales continuent à alterner avec de belles journées printanières et c'est alors tout le jardin qui commence à reprendre vie !

**Quand mars fait avril, Avril fait mars.
Le soleil de mars, Donne des rhumes tenaces.
Taille tôt, taille tard, Taille toujours en mars.**

Les arbres commencent à bourgeonner, certaines fleurs s'épanouissent alors que d'autres plantes demandent de l'entretien.

Le mois de mars est le début d'une grande saison de jardinage et c'est tant mieux !

Les arbustes qui ne fleurissent pas au printemps doivent être taillés à cette époque.

La taille des arbustes a un rôle important dans le développement, la floraison ou tout simplement l'équilibre de votre sujet.

Loin d'être difficile, elle deviendra même pour vous un plaisir lorsque vous commencerez à maîtriser quelques gestes simples et indispensables à son exécution.

Véritable cure de jouvence pour les végétaux, la taille est toujours bénéfique et leur permet de repousser de manière magnifique.

On distingue 2 catégories d'arbustes : les persistants et les caducs

Quand tailler une haie, quelle est la meilleure période et quelle est la technique appropriée ?

Fréquente pour délimiter une propriété ou tout simplement pour créer différents espaces dans un jardin, la haie réclame en général peu d'entretien, sinon de la tailler 1 à 2 fois par an.

En mars, avec le retour des premiers rayons du soleil, la nature s'éveille.

Au potager, c'est le moment de planter les variétés précoces de pommes de terre, d'ail rose, d'oignon blanc, d'échalotes, d'asperges, de petits pois et de fraisiers en godets. Les semis sous abris peuvent aussi commencer (salades de printemps, choux, choux de Bruxelles, navets, poireaux, betterave rouge, salsifis, fèves, épinards, carottes, radis...).

Au verger, le moment est venu de planter les arbustes à petits fruits (framboisiers, groseilliers et cassissiers). Pour protéger les arbres des parasites, une pulvérisation de bouillie bordelaise peut être appliquée (Respectez les doses et les périodes prescrites).

Au jardin d'agrément, c'est le moment de planter la pelouse mais aussi de tailler les rosiers et la glycine. Mars est aussi la meilleure période pour diviser les plantes vivaces et les perce-neige déflouris. Et pour bien préparer le terrain des futurs massifs, le jardinier pense à mettre en place de l'engrais biologique. Bientôt, il sera temps de procéder aux premiers semis des fleurs annuelles sous un voile de protection. Mars est aussi le mois idéal pour planter les rosiers à racines nues et semer les capucines grimpantes et les annuelles rustiques telles que les centaurées, les pieds d'alouette, ou encore les pois de senteur... Les arbustes à floraison estivale sont à rabattre au sol tandis que les haies sont à tailler. C'est aussi l'époque pour planter les arbres et arbustes à feuilles caduques.

Sur le balcon, il est encore trop tôt pour commencer quoi que ce soit. Les plantes en pot doivent continuer d'être bien protégées contre le gel tardif.

Travaux des Commissions et du Conseil municipal

Conseil municipal :

Les comptes rendus sont téléchargeables sur le site de la mairie www.monferran-saves.fr

Travaux du Conseil municipal :



Numérotation et noms des rues

La numérotation des rues et des habitations de la commune est en cours. Vous avez certainement vu ou aperçu avec une roulette métrique Madame Maryelle Vidal et Monsieur Raymond Laborde sur nos voies communales.

Afin de faciliter la représentation métrique sur plan et d'éviter toutes erreurs possibles, nous vous demandons de bien vouloir faire apparaître votre nom sur votre boîte aux lettres et d'en installer une si vous n'en avait pas encore. Pensez aux Pompiers, aux médecins, aux ambulances, aux secours quels qu'ils soient, à votre facteur ou factrice, aux livreurs, aux gestionnaires de réseau (eau, électricité, téléphone...) et n'oubliez pas que plus vite ils vous trouvent plus vite ils arrivent...



Aménagement du passage en centre bourg – Avis d'enquête publique

*Enquête
publique*



Une enquête publique portant sur le déclassement de parties de voie publique (101 m²) et le classement de parties de parcelle (48 m²) de la ruelle reliant l'église au boulevard du Nord sera ouverte. Le dossier sera déposé à la mairie de Monferran-Savès du mardi 18 avril au jeudi 4 mai 2017 inclus.

Toute personne pourra ainsi prendre connaissance sur place, aux horaires d'ouverture de la mairie, soit les lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h, les mercredis matin de 9h à 12h, les jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur (à l'adresse de la mairie). Vous pourrez également télécharger le dossier sur le site internet de la mairie : www.monferran-saves.fr

L'arrêté 2017-0028 du 29 mars 2017 déclarant l'ouverture de l'enquête est affiché à la porte de la mairie depuis le vendredi 31 mars et pendant toute la durée de l'enquête.



Concours Village Fleuri

La commune renouvelle sa participation au Concours Village Fleuri 2017.

Dans le bulletin communal précédent vous aviez pu lire que la commune avait reçu un diplôme et des encouragements pour sa première participation. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de redéposer un dossier au titre de l'année 2017.

Si vous avez des idées, l'envie de fleurir, d'embellir notre village, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie. Nous vous accueillerons avec plaisir.

Le chemin de St Jacques interdit aux quads et motos tout terrain



Face aux dégradations causées par les engins motorisés, type quads et motos tout terrain ou « enduro, » le conseil municipal a décidé d'interdire leur circulation sur le chemin de St Jacques de Compostelle ou « GR 653. »

Monferran-Savès, lieu d'accueil des marcheurs

Monferran-Savès est une halte appréciée sur le chemin de St Jacques de Compostelle. Les marcheurs y trouvent un café – épicerie et des WC publics. Le délégué aux espaces publics explique : « Nous sommes heureux d'accueillir les petits promeneurs comme les grands randonneurs. Nous recevons parfois des cavaliers ! La mairie entretient les chemins et les embellit. »

Les panneaux ont été posés la semaine dernière par les agents techniques



Les arrêtés d'interdiction ont été signés par Étienne BAYONNE, maire adjoint en charge de la voirie. Ils ont été cosignés par les maires des communes limitrophes concernées, Alain BARAYRÉ à Giscaro et Jean-Claude DAROLLES à Frégouville. Les panneaux ont été installés la semaine dernière par Olivier et Régis, les agents communaux.

Les véhicules prioritaires et agricoles ne sont pas concernés par cette interdiction.

École et enfance jeunesse

Ecole :

Inscriptions rentrée 2017-2018

Les inscriptions à l'école pour la rentrée 2017/2018 doivent se faire en Mairie dès le mois d'avril avec carnet de santé, livret de famille et justificatif de domicile (s'il n'y a pas des frères et sœurs déjà inscrits).

Sont concernés les enfants nés en 2014 (qui ne sont pas déjà inscrits et les nouveaux arrivants sur les communes de Monferran-Savès et Marestaing.

Dès le mois de mai, les parents des enfants nés en 2014 devront prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, Mme AVEZAC, au 0562078345, afin de faire connaissance et de prévoir deux temps d'adaptation (un en juin avec les parents et l'autre début juillet en autonomie).

Arrêt de bus de ramassage scolaire et emplacement réservé aux personnes handicapées

Nous vous rappelons qu'il est absolument nécessaire pour la sécurité des enfants de laisser libre l'emplacement du bus scolaire ainsi que l'emplacement réservé aux personnes handicapées le matin de 8 h 40 à 9 h 15 et le soir de 15 h 45 à 16 h 45. Nous avons bien conscience qu'il n'est pas toujours facile de trouver un emplacement pour pouvoir stationner lors des heures d'arrivée ou de départ de l'école, mais nous pensons qu'il est important de respecter la sécurité des enfants et les personnes à mobilité réduite. Quelques pas de plus et un grand pas pour l'humanité !!!

Ramassage scolaire et passage du bus dans le lotissement Saint-Roch

Le Conseil Départemental, en réponse à notre demande de renseignements concernant le passage du bus scolaire dans le lotissement Saint-Roch, nous a informé que suite à la modification du circuit du ramassage scolaire le transporteur n'a pas d'autre solution que de circuler dans le lotissement au vue de la direction qu'il doit prendre en partant de l'école, à savoir Marestaing. En effet, pour la sécurité des enfants le bus doit se garer devant l'école afin qu'ils n'aient pas à traverser la route pour y monter. Le chauffeur ne peut donc malheureusement pas faire demi-tour pour se rendre à Marestaing et se voit dans l'obligation de passer par le lotissement.

Enfance et Jeunesse :

Accueil de Loisirs associé à l'École

L'Alae recherche des papis ou mamies bénévoles pour accompagner l'équipe d'animation dirigé par Nadine Dartigues. Si vous avez du temps libre et que vous aimez le contact avec les enfants, venez faire un tour à l'école après les heures scolaires, Nadine, Christine, Astrid, Magalie, Elodie et Marie vous accueillerons avec plaisir. Vous pourrez partager des moments de lecture, de jeux, de coloriage, de découpage... avec les enfants qui animent l'école de Monferran-Savès. N'hésitez pas à venir ou à téléphoner à Nadine (hors horaires d'école) au 0562078345.

Centre de Loisirs Extra-Scolaire

Le Centre de Loisirs extra-scolaire géré par la Communauté de Communes sera ouvert la 1^{ère} semaine des vacances de Printemps du 3 au 7 avril et les trois 1^{ères} semaines des vacances d'été, du 10 au 28 juillet 2017 – les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Les programmes sont affichés sur le panneaux de l'école avant chaque période d'ouverture.

Pour tous renseignements vous pouvez vous connecter sur le site internet de la CCGT <http://www.ccgascognetoulousaine.com>

ou vous adressez à Madame Marie Estel Moureu aux heures d'ouverture de l'Alae en période scolaire.

Vie sociale et culturelle



Comité des fêtes

➤ Loto

Le vendredi 17 mars 2017 à partir de 20 heures,

un loto a été organisé à la Salle des Fêtes Communale. Merci d'être venu aussi nombreux !!! L'équipe du Comité des fêtes espère que vous avez passé une agréable soirée en sa compagnie.

➤ Théâtre

Le dimanche 18 juin 2017 à 17 h

Le Comité des fêtes en coordination avec la MJC de L'Isle-Jourdain organise un spectacle de théâtre à la Salle des Fêtes Communale se nommant :

« Le Petit Comptoir »



Association Sportive Monferranaise

- Le Club de Football de la commune a organisé un loto le vendredi 24 mars 2017 à la Salle des fêtes communale. De nombreux lots, une buvette, des crêpes, vous ont été proposés ce soir-là. L'ASM vous remercie pour votre participation et souhaite que cette soirée vous ait été agréable.
- Une soirée sur le thème de l'Espagne est en prévision pour le mois d'avril ou mai pour financer la participation de notre catégorie U11 (joueurs de 1999 et 2000) au Tournoi International de Baillargues dans l'Hérault. Cette soirée sera ouverte à tous. La date vous sera communiquée sur le site web de la Mairie.
- Le Banquet du Foot Revient !!!
Après plusieurs années d'absence l'ASM remet au goût du jour le traditionnel banquet de fin de saison. Venez partager avec l'ASM, une bonne soirée, un bon repas, une bonne ambiance. On vous attend

Le samedi 17 juin 2017 à partir de 19 heures

Venez nombreux !!!



Bibliothèque Communale

« Histoires sans fin »

Mesdames FABRE et DANELON seront suppléer par une nouvelle bénévole amoureuse de lecture, Mademoiselle Alexia SENAC, en vue du départ prochain de Monsieur Pierre DUPOUY.

Nous le remercions pour toutes ses années d'implication et de don de son temps, nous lui souhaitons une bonne route.

Nous vous rappelons que

La bibliothèque est ouverte les :

Mardi de 17 à 19 heures,

Mercredi de 16 à 18 heures

et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

N'hésitez pas à leur rendre visite pour partager un moment de lecture.



Le Comité des Amis de La Belote

Le comité des amis de la belote vous informe que vous pouvez les contacter pour tous renseignements en appelant la Présidente de l'association, Madame Marie-Christine QUILLOT au 06 98 78 94 91.



Vélo club et Marche du Savès

Suite à notre assemblée générale, voici le vélo club et marche du savès en piste pour une nouvelle saison.

Composition du nouveau bureau : Président Roger LECHES, vises présidentes Lucette DUMONT et Françoise FIORENTINI, secrétaire Josette LECHES, Trésorier Gérard ARAM, trésorier adjoint Alain ANDIGNAC, responsable sécurité Gérard LABAYSSE.



Au cours de l'année précédente, plusieurs sorties ont eu lieu. Ascension pour 15 cyclistes du gigantesque et mythique Mont Ventoux un bel exploit, le lendemain jolie circuit autour de Carpentras. Le club a participé à la semaine Européenne à Auch ainsi qu'aux randonnées organisées par les différents clubs gersois. Il a aussi accompagné deux sorties organisées par ADOT 32 (association de don d'organes et tissus humains). Un séjour d'une semaine à Digne les Bains où nous avons pris plaisir à circuler sur les belles routes avec de beaux paysages sans oublier bien sur les magnifiques gorges du Verdon. Les marcheurs ont organisé un week-end à la Neste et diverses balades. Pour l'année en cours des sorties sont prévues : Puys l'Evêque en mai, un séjour d'une semaine en septembre, visite des villages du Périgord et différentes excursions ponctuelles. Avec le comité départemental du cyclotourisme nous organisons à notre tour la randonnée des vallons du savès le 1 juillet et une rando pédestre est aussi prévue. Les sorties hebdomadaires « marche » sont mardi jeudi et samedi matin et « cyclo » mercredi et samedi après-midi. Dès les beaux jours des sorties sont prévues le premier dimanche matin de chaque mois pour initiation au cyclotourisme. Tous ceux qui veulent rejoindre notre club peuvent s'adresser au 06 71 71 52 94 ou au 06 08 78 38 57 vous serez les bienvenus.



Un petit rappel, un peu de civisme...



Les Poubelles sauvages ...

Malgré le texte concernant les Poubelles Sauvages paru lors du dernier bulletin du mois de janvier nous trouvons encore des déchets déposés à même le sol. Alors, encore une fois nous aimerions vous dire que de nombreux services sont à votre disposition et nous comptons sur la bonne volonté de tous pour que notre village soit respecté et qu'il reste propre.

Vous trouverez en encart les horaires des déchetteries du canton et vous pouvez également trouver tous les renseignements nécessaires sur le site du SICTOM

<http://sictom-est-gers.blogspot.fr/>

Informations diverses

Recensement de la Population



Le recensement de la population a eu lieu dans notre commune du **19 janvier au 18 février 2017**.

Nous vous remercions pour l'accueil que vous avez réservé à nos deux agents recenseurs. Nous vous communiquerons les données chiffrées concernant ce recensement dès qu'elles nous auront été transmises par l'INSEE.

Nous vous remercions également d'avoir été si nombreux à participer à cette enquête car les dotations de l'état sont basés sur le nombre d'habitants et il est évident que plus le nombre est important et plus les dotations le sont, ce qui est déterminant pour la vie des communes et leurs projets.

Seuls quelques logements sont restés muets et nous le déplorons.

Recensement citoyen

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2001.

Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en janvier, février, mars 2001	30 juin 2017
Nés en avril, mai, juin 2001	30 septembre 2017
Nés en juillet, août, septembre 2001	31 décembre 2017
Nés en octobre, novembre, décembre 2001	31 mars 2018

La présence du jeune et la présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche

Urbanisme

Nouveau seuil du recours à l'architecte pour les demandes de permis de construire et volet paysager des permis d'aménager

Vous trouverez ci-dessous des changements règlementaires en matière d'urbanisme :
Les demandes de permis de construire :

Suite au décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016, nous vous informons que depuis le 1^{er} mars 2017 seront soumises au recours obligatoire à l'architecte les demandes de permis de construire portant sur une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher excède **150 m²**. Ce seuil s'applique pour les nouvelles constructions, mais aussi pour les constructions existantes dépassant 150 m², ou pour celles existantes de moins de 150 m², auxquelles l'extension fait franchir le seuil de 150 m². Auparavant le recours à un architecte pour le dépôt d'un permis de construire était de 170 m²

La notion d'emprise au sol constitutive de surface de plancher disparaît.
Les demandes de Permis d'Aménager :

Egalement, le décret n°2017-252 du 27 février 2017 relatif à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement, fixe à **2500 m² la surface de terrain à aménager** au-delà de laquelle le recours à l'architecte est obligatoire pour l'élaboration du projet architectural d'un lotissement soumis à PA (Permis d'Aménager).

Cette disposition s'appliquera aux dossiers de PA déposés **à compter du 1er mai 2017**

Elections : Présidentielle 2017

Les nouvelles cartes électorales vous ont été adressé par voie postale ces derniers jours, elles vous seront utiles pour pouvoir déposer votre bulletin de vote dans les urnes les jours de vote.

1^{er} et 2^{ème} tours des élections du Président de la République 2017

Les électeurs inscrit sur la liste électorale de la commune pourront se rendre au bureau de vote tenu à la Salle des Fêtes communale le
Dimanche 23 avril 2017 de 8 h à 19 h pour le 1^{er} tour.
Dimanche 7 mai 2017 de 8 h à 19 h pour le 2^{ème} tour.
Les électeurs absent et désireux de faire leur devoir civique peuvent voter par procuration.

La procédure de vote par procuration a été assouplie et simplifiée, l'électeur a désormais la possibilité d'utiliser au choix deux formulaires de demandes :

- Le formulaire administratif cartonné habituel délivré par les autorités compétentes (liste mise à jour et consultable en mairie)
- Le formulaire cerfa n°14952*01(D) accessible et pouvant être pré-rempli en ligne sur [http :/service-public.fr/](http://service-public.fr/).

N'hésitez pas à venir vous renseigner à l'accueil de la mairie, aux jours et heures d'ouverture, si vos questions restent sans réponses.

Préfecture : Service de Délivrance des Titres

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Permis de conduire : 0562614389 – pref-permisdeconduire@gers.pref.gouv.fr

Carte grise : 0562614398 – cartesgrises@gers.pref.gouv.fr

Carte de séjour : 0562614409 – etrangers@gers.pref.gouv.fr

CNI et Passeport :0562614408 – cni-passeport@gers.pref.gouv.fr

Immatriculation

☒ Les guichets de délivrance des certificats d'immatriculation vous accueillent :

- **en face à face**, du lundi au vendredi, **de 8 h 30 à 12 h**.
- **par téléphone**, du lundi au vendredi, **de 13 h 30 à 16 h 30**.
- **par messagerie**, à l'adresse pref-cartesgrises@gers.gouv.fr

☒ **La plupart des opérations peuvent être effectuées sans vous déplacer.**

Pour vous renseigner sur les documents prescrits pour chaque démarche et pour constituer votre dossier, connectez-vous au site : www.gers.gouv.fr, rubrique « **mes démarches** ».

Vous pouvez ensuite **envoyer par courrier** votre dossier complet à la préfecture. Le certificat d'immatriculation vous sera directement adressé par voie postale chez vous.

☒ **Vous pouvez également accomplir vos démarches auprès d'un garage agréé.**

Pour trouver le professionnel le plus proche de chez vous :

- Connectez-vous au site de l'agence nationale des titres sécurisés : ants.gouv.fr rubrique « **Vos démarches /immatriculation** », pavé « **où immatriculer mon véhicule ?** »

☒ **Pour suivre la délivrance du certificat d'immatriculation :**

- Connectez-vous au site de l'ANTS « **Vos démarches /immatriculation** » muni de votre **n° d'immatriculation** et de la **date du certificat provisoire d'immatriculation (CPI)** ou de la date de l'opération d'immatriculation.

TAXES à compter du 01 août 2016 – Prix du cheval fiscal : 44 euros

Véhicule Electrique, GPL, hybride Exonéré (redevance d'acheminement du titre de **2,76€ à acquitter**)

Cyclomoteur (genre CL) Gratuit

Duplicata, modif caractéristiques 44€ + 6,76€ = 50,76€ (1)

Duplicata Motocyclettes 1 cv 11€ + 6,76€ = 17,76€ (1)

Changement de domicile Exonéré (redevance d'acheminement du titre de **2,76€ à acquitter au 4ème changement de domicile**)

Changement d'état matrimonial Exonéré (redevance d'acheminement du titre de **2,76€ à acquitter**)

Carte W garage (primata,duplicata) 88€ + 6,76€ = 94,76€ (1)

Tracteurs agricoles, caravanes, remorques, quads agricoles, cartes grises TT, autres veh agricoles

66€ + 6,76 € = 72,76€ (1)

TAXES PARAFISCALES – Formation professionnelle

(calculées sur PTAC – les véhicules de genre VASP sont exonérés)

Catégorie **Tarif** Catégorie **Tarif** Camionnettes < ou = 3 500 kg **34€**

De 11 000 kg et plus **285€**

De 3 501 kg à 5 999 kg **127€** Autocars **285€**

De 6 000 kg à 10 999 kg **189€** Tracteurs routiers **285€**

(1) Une **taxe de gestion** de **4€** est prélevée sur chaque certificat d'immatriculation pour lequel

une taxe régionale est perçue.

(1) Une **redevance d'acheminement de 2,76€** est perçue sur chaque certificat d'immatriculation

CNI

Dans le cadre de la modernisation des préfectures, dispositif intitulé "plan préfectures nouvelle génération," le ministère de l'Intérieur a confié l'instruction des demandes de cartes d'identité aux seules communes équipées de terminaux. Ainsi, à **compter du 7 mars 2017**, comme pour les demandes de passeport, vous devrez vous présenter dans une mairie équipée d'un "terminal électronique sécurisé", telles l'Isle-Jourdain ou Gimont. Votre demande sera instruite par une plateforme spécialisée, ce qui devrait permettre d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude.

Cependant n'oubliez pas que depuis 2014 la validité de votre CNI est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures à la date de délivrance de leur carte d'identité, si celle-ci était encore valide au 1^{er} janvier 2014.

Pour le renouvellement en cas de départ à l'étranger, seuls quelques pays refusent la prorogation, vous pouvez vous renseigner auprès de la Préfecture

Par téléphone CNI et Passeport : 0562614408

Par mail : cni-passeport@gers.pref.gouv.fr

Sur le site : www.gers.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite

Etat civil : naissances, mariages, baptêmes civils...

Bienvenues :

Zoé, Rose DUFOUR née le 26 février 2017 et **Alicia** LEDIG FABRE née le 12 mars 2017

Bon anniversaire à nos Aînés et Aînées nés en Février, Mars et Avril

Les Rendez-vous du Conseil Municipal et des Monferranais

Cérémonie du 8 mai 1945 :



Vous êtes tous chaleureusement invités par le Conseil municipal à assister à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 qui aura lieu le

Lundi 8 mai 2017

à 11 heures à Garbic

à 11 heures 30 à Monferran-Savès



Un verre de l'amitié vous sera offert à la salle des fêtes en clôture de la cérémonie.

Pensées Libres

Le Printemps des Urnes

Mars qui rit malgré les bêtises, prépare en secret le nouveau Président, et si le Poète avait raison, mais quel bordel !!!

Le peuple souverain va s'exprimer, s'isoler, décider et se sentira ce jour-là un peu moins oublié. Le Citoyen va faire vivre ce droit qu'il sait être un devoir et puis nous rappeler que le premier devoir est de toujours être droit. Qui va redresser cette France qui penche et s'apitoie sur le sort des moins déshérités. Qui va rendre compatible cette technologie tellement pratique, mais quand même un peu sournoise et presque fratricide. Que va-t-on faire de ces hommes dont on a plus l'emploi. Comment faire des économies quand on a plus un sou.

Celui qui sera le fils du mystère le plus secret des Urnes sera ce jour-là le Messie face à tous ces défis.




En attendant Monsieur le Président
J'irai voter dimanche
En espérant cette fois faire le bon choix
Mais comme vous le savez
Tout le monde peut se tromper

Etienne BAYONNE

Pensez à la boîte à idée installée devant la mairie !!!.

Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.

COLLECTE ENCOMBRANTS <i>Jeudi 18 mai 2017</i>		COLLECTE DECHETS VERTS <i>Mardi 11 avril 2017 Mardi 9 et 23 mai 2017 Mardi 13 et 27 juin 2017</i>
---	---	---

Inscription en mairie au plus tard 48h avant.

Horaires du Secrétariat de Mairie :

Jours d'ouverture	Horaires
LUNDI	9 H – 12 H / 14 H – 17 H
MARDI	FERME
MERCREDI	9 H – 12 H
JEUDI	9 H – 12 H / 14 H – 17 H
VENDREDI	9 H – 12 H / 14 H – 17 H

Coordonnées du secrétariat de mairie

Téléphone : 05 62 07 87 83 Fax : 05 62 07 84 62

Courriel : mairie@monferran-saves.fr

Web : www.monferran-saves.fr